



Bras, le 17 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-047

Portant des mesures temporaires de circulation à l'occasion du défilé du carnaval de la maison de l'enfance-crèche des gribouilles de Bras se déroulant le mercredi 25 mars 2026

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal et notamment les articles R644-2 et R610-5,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame la Directrice Sandra JUAN de la crèche des gribouilles en date du 17 février 2026,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement du défilé du Carnaval de la crèche, il est nécessaire de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers lors de cette manifestation,

ARRÊTE

Art. 1 : La circulation sera perturbée le mercredi 25 mars 2026 de 15h00 à 16h30 sur le parcours du défilé (art 2).

Le défilé, composé de 50 participants, sera encadré par trois adultes. Les agents de la crèche équipées de gilets haute visibilité seront présents au niveau du 177 route de Brignoles (médiathèque) afin de faciliter la traversée de la chaussée.

Les accompagnants devront porter des marques distinctives (gilets rétro réfléchissants).

Les automobilistes devront suivre les consignes des encadrants présents sur la voie publique.

Art.2 : A partir de 14h30, Les participants du carnaval se regrouperont devant la crèche chemin saint Eloi-quartier la Brasque et se dirigeront vers le square Jalabert en empruntant la contre allée route de Brignoles, la route de Brignoles.

Après avoir effectué un arrêt square Jalabert, le cortège empruntera le même itinéraire en sens inverse.

Art.3 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin la Sainte Baume

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr

